



Notre offre « Assurance des Locataires »

pour les personnes sans activité professionnelle, elles peuvent adhérer au contrat pour les seules garanties de Décès Accidentel et de PTIA Accidentelle

Deux offres en fonction de l'âge des adhérents.

Caractéristiques de l'assurance : « - de 30 ans »

- Age limite de souscription : 30 ans
- Garanties : Décès Accidentel / PTIA Accidentelle / ITT / PE
- Montant maximum d'indemnisation : 500 € mensuel
- Prise en charge : 100 % du loyer mensuel net (cc et net d'APL)
- Durée max d'indemnisation : 6 mois
- Pas de Sélection Médicale
- Délai de Carence de 3 mois en ITT et PE
- Délai de Franchise 60j en ITT maladie/ 30j ITT accident / 90j en PE

Une tarification forfaitaire de **4,13 € mensuellement**, soit une prime annuelle de 49,56 €

Caractéristiques de l'assurance : « + de 30 ans »

- Age limite de souscription : de 30 ans à 65 ans
- Garanties : Décès Accidentel / PTIA Accidentelle ITT / PE
- Montant maximum d'indemnisation : 700 € mensuel en IDF, Rhône Alpes et PACA/ 500€ autres régions
- Prise en charge : 100 % du loyer mensuel net (cc et net d'APL)
- Durée max d'indemnisation : 12 mois
- Pas de Sélection Médicale
- Délai de Carence de 3 mois en ITT et PE
- Délai de Franchise 90j en ITT maladie/ 60j ITT accident / 120j en PE

Une tarification à un **taux de 1,68 % sur le loyer net** (maximum à l'année 500 € sauf PACA, Ile de France et Rhône -Alpes 700 €)

GARANTIES

TARIFS